AR Prefecture

016-251602595-20230621-DELIB36_23-DE Regu le 27/06/2023



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°36/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation: 7 juin 2023.

Membres présents: messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD (Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY) Charline CLAVEAU (Pouvoir à madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent: monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé: monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Subvention du Pôle Image Magelis à So Games

Le Pôle Image Magelis souhaite renouveler son soutien à l'association des professionnels du jeu vidéo So Games, qui rassemble les acteurs de la filière en Nouvelle-Aquitaine, autour des pôles notamment de Bordeaux et d'Angoulême.

Cette association a pour objectif de renforcer les coopérations entre les différents écosystèmes du territoire régional et de promouvoir à l'extérieur, en France et à l'étranger, la destination néo-aquitaine pour implanter son entreprise de jeu vidéo.

Cette union entre tous les acteurs régionaux permet de positionner la Nouvelle-Aquitaine en acteur majeur de la filière en France et de lui conférer plus de visibilité face aux autres régions qui se sont structurées chacune autour d'une marque forte.

So Games bénéficie du soutien de plusieurs institutions territoriales :

AR Prefecture

016-251602595-20230621-DELIB36_23-DE Reçu le 27/06/2023

Conseil regional de Nouvelle-Aquitaine : 80 K€

Bordeaux Métropole : 15 K€
GrandAngoulême : 8,5 K€

Les cotisations des membres s'élèvent à 40 K€.

Pour Magelis, l'enjeu en particulier est de soutenir les talents installés en Charente, en développant leurs capacités de réseautage local, régional, national et international.

La subvention octroyée par Magelis, aux côtés des autres partenaires, permettra à l'association de réaliser de nombreux projets visant cet objectif :

- Programmation et Animation de la Game Conf 2023 organisée par Magelis et contribution à la communication de l'évènement auprès des réseaux professionnels nationaux
- Organisation de la session Game Invest à Angoulême le lendemain de la Game Conf
- Organisation d'afterworks mensuels à Angoulême et Bordeaux
- Organisation du festival du jeu video expérimental SPAWN avec le Cnam-Enjmin et du Festival du jeu d'Angoulême
- Organisation du Forum Social et Environnemental du jeu video à Angoulême
- Participation à Games made in France, évènement national en ligne
- Participation avec un stand à la Game Connection Paris

Cela offrira également à Magelis une visibilité au sein de la filière régionale et nationale du jeu vidéo.

Le budget prévisionnel 2023 de SO GAMES s'élève à 271 000 €.

Pour mettre en place ses actions, So Games sollicite le Pôle Image Magelis pour un soutien financier d'un montant de 29 000 € (identique à 2022).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention à intervenir entre le Pôle Image Magelis et l'association So Games prévoyant un soutien financier d'un montant de 29 000 € au titre de l'année 2023;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire du fait de sa publication le 27 Juin 2023 et de sa transmission au représentant de l'Etat le 27 Juin 2023 (Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

Le Président, Philippe BOUTY

William Barry